



Réclamation de trop perçu par pôle emploi

Par **lilarose**, le **25/01/2014** à **13:40**

Bonjour,

Pôle emploi me réclame de rembourser un trop perçu important suite à une erreur dans un délai d'un mois.

avec des mensualités de 280 Euros par mois pendant 2 ans.

Ont il le droit d'exiger une telle mensualité par mois alors que mes revenus sont de 800 Euros par mois.

J'ai demandé un recours gracieux.

Que puis je faire d'autres?

Merci

Par **aguesseau**, le **25/01/2014** à **15:41**

bjr,

quelque soit le responsable de l'erreur une somme trop perçu doit se rembourser.

mais si l'erreur ne provient pas de vous, vous devez pouvoir négocier un échéancier.

cdt